

L'ESSENTIEL TOPAZE® VIGNE L'ATOUT MAJEUR DE LA LUTTE CONTRE L'OÏDIUM EN VIGNE



syngenta®



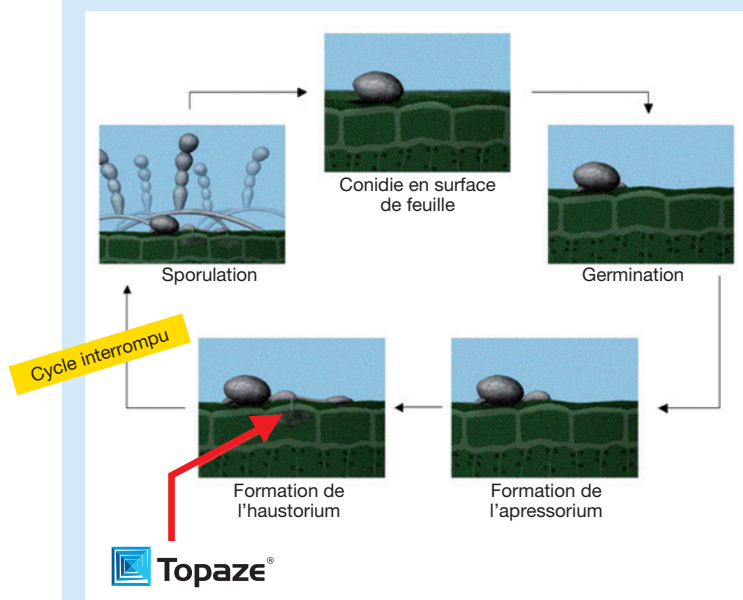
- **Composition :**
100 g/l de penconazole.
- **Formulation :**
EC Concentré émulsionnable.
- **Cible et dose :**
Vigne : oïdium à la dose de 0,25 l/ha.
Ce produit est également autorisé sur d'autres cultures, se référer à l'étiquette.
- **Nb d'applications max :**
2/an (non consécutives).
- **DAR :** 28 jours.
- **ZNT Organismes aquatiques :** 5 m.
- **DRE :** 48 heures.
- **Emballages :**
bidons S-pac® de 1 et 5 litres.
- **DSR :** conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité minimale de 10 mètres non réductible au voisinage notamment des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

LES AVANTAGES

- Efficacité anti-oïdium de haut niveau
- Efficacité indépendante des conditions climatiques
- Très grande sélectivité sur feuilles et sur grappes
- Sans incidence sur la qualité
- Conditionné en S-pac® pour plus de sécurité

MODE D'ACTION

Le penconazole, matière active de **TOPAZE®**, se diffuse très rapidement dans les organes protégés par la pulvérisation. Il agit en perturbant le cycle du champignon.



- **TOPAZE®** inhibe la synthèse de la déméthylase (*IDM*).
- L'haustorium (*organe permettant à l'oïdium de se nourrir dans la plante*) ne peut se former.
- Le cycle de la maladie est interrompu.

COMMENT EMPLOYER TOPAZE® CONTRE L'OÏDIUM ?

TOPAZE® a une action préventive et curative. Il peut être positionné du stade "grappes séparées" au stade "fermeture de la grappe" à raison de 2 applications non consécutives maximum par saison.

Dans tous les cas, renouveler la protection au maximum tous les 14 jours en prenant en compte la pression de la maladie.

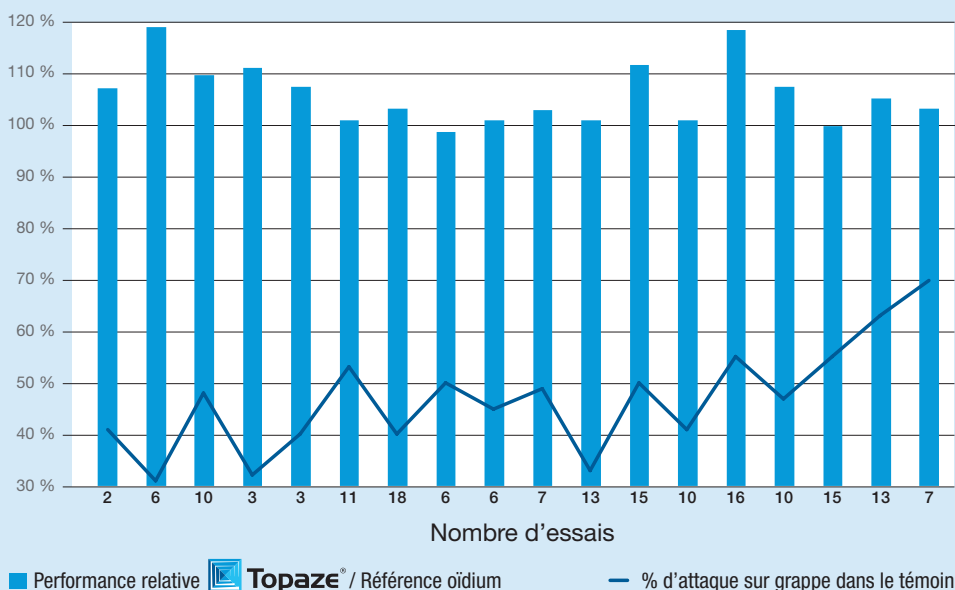




EFFICACITÉ DE TOPAZE® SUR OÏDIUM DE LA VIGNE

- **TOPAZE® a une efficacité moyenne de 94 %, toujours au moins égale à la référence.**
- **L'efficacité est indépendante de la pression de la maladie.**

Synthèse de 171 essais



TOPAZE®, UN PRODUIT QUI RÉPOND AUX EXIGENCES DE LA FILIÈRE

- **TOPAZE® est sans incidence sur la maturité du raisin.**
Appliqué selon les bonnes pratiques agricoles, il ne perturbe pas les fermentations.
- **Avantages du S-pac® :** pour plus de sécurité et pour faciliter les conditions de manipulation du produit, **TOPAZE® est conditionné en bidon S-pac® de 1 et 5 litres.** Dépourvu d'opercule et très ergonomique, S-pac® facilite et sécurise la préparation dans le cadre des Bonnes Pratiques Agricoles.



Attention - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.
S.A. au capital de 101 075 884 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832.
Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

TOPAZE® - AMM N° 8300025 - Composition : 100 g/l penconazole * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SP2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du penconazole sur sols à pH<7. SP3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres au minimum par rapport aux points d'eau.

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.
Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

En cas d'incident, appeler le
numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264

Service & appel
gratuits

syngenta®

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**